



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**Service Agriculture, Forêt
et Développement Rural**

Bordeaux, le 16/07/2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

GELS D'AVRIL 2021

OUVERTURE DE DEUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN GOUVERNEMENTAL AUX PRODUCTEURS SINISTRÉS

Les épisodes de gel exceptionnel du mois d'avril ont provoqué d'importants dégâts dans les exploitations agricoles de la Gironde, notamment pour les secteurs de la viticulture et de l'arboriculture.

Le gouvernement a mis en place un plan de soutien exceptionnel de plus d'un milliard d'euros pour répondre à l'urgence des exploitants sinistrés.

Deux dispositifs de soutien viennent d'être ouverts en Gironde :

- **une procédure exceptionnelle de dégrèvement d'office de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).** Les viticulteurs pourront bénéficier d'un dégrèvement d'office sur la base d'une évaluation des taux moyens prévisionnels de pertes de récolte établie à l'échelle communale et validée par les services fiscaux. Certaines productions arboricoles pourront aussi bénéficier d'un dégrèvement d'office. Sur les autres productions touchées, les dégrèvements pourront être accordés sur dépôt d'une demande individuelle auprès des services fiscaux.
- **un dispositif exceptionnel de prise en charge de cotisations sociales.** Une enveloppe exceptionnelle de 170 M€ est mobilisée au niveau national pour prendre en charge les cotisations sociales des agriculteurs les plus sinistrés en fonction du taux prévisionnel de perte global de l'exploitation. Ce taux est calculé d'après les taux moyens prévisionnels de pertes de récolte déterminé au niveau départemental pour les différentes productions.

Les demandes sont à déposer à la MSA avant le 29 octobre prochain.

Le détail de ces dispositifs est consultable sur l'intranet de la Préfecture à la rubrique « Agriculture » : Plan de soutien gouvernemental suite au gel d'avril 2021.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur Patrick GARRASSIEU au 05 56 24 85 50 ou sur sa messagerie patrick.garrassieu@gironde.gouv.fr